



Nombre de conseillers	14
En exercice	14
Présents	11
Votants par procuration	2
Absents	1
Total des votes	13

7.5

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, à 17h30, les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 octobre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. FRANCIS COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. DUTILLOY, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

ELUS ABSENTS :

M. BONVOISIN

PROCURATIONS :

Mme GAUTIER à M. DUTILLOY, M. TIMON à M. DARMOIS

N°DEL_0086_2024 Demande de fonds de concours - Routot - Création d'un terrain de Foot 5

La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle souhaite développer ses infrastructures sportives et améliorer l'offre en matière de loisirs et de sport pour ses habitants. Dans ce cadre, il est prévu la réalisation de plusieurs terrains de football à 5, dont un sur la commune de Routot. Ces terrains permettront à la population, notamment la jeunesse, de bénéficier d'un équipement sportif moderne et attractif.

Le coût total du projet sur Routot est de 156 460,43 euros, incluant les études techniques, les aménagements, ainsi que l'installation des équipements nécessaires au bon fonctionnement des terrains.

Afin de mener à bien cette opération, la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sollicite un fonds de concours auprès de la commune de Routot à hauteur de 20 168,34 euros.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°77-2020 du conseil communautaire du 10 juillet 2020 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

VU la délibération n°51-2022 du bureau exécutif du 9 mai 2022 autorisant le Président à solliciter tout organismes pouvant contribuant au financement de ce projet

VU la délibération n°001-2024 du bureau exécutif du 19 février 2024 mettant à jour le plan de financement des terrains de foot 5

CONSIDÉRANT que la création du terrain profitera aux habitants de la commune de Routot.

CONSIDÉRANT que ce fonds de 20 168,34 euros permettra de financer en partie la construction de ce terrain conformément au plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel - terrain Foot5 - Routot			
Dépenses HT		Recettes	
Terrain de Foot5	156 460,43 €	Agence Nationale du Sport (Plan 5000 terrains de sport) validé	29% 45 000,00 €
		Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) validé	19% 30 000,00 €
		Région Normandie (Soutien à l'implantation d'équipements sportifs)	19% 30 000,00 €
		Commune de Routot	13% 20 168,34 €
		Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	20% 31 292,09 €
		Total	156 460,43 €

*Le Bureau Exécutif décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE SOLLICITER** le financement auprès de la commune de Routot au titre du fonds de concours.
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.

Pont-Audemer, le 4 novembre 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL